
PREALABLE CFDT

CCE du 14 et 15 décembre

Madame la Présidente,

Collègues élus et représentants syndicaux au CCE de France Télévisions.

Demain, ce CCE donnera un avis sur la réorganisation du réseau régional. Les CE des 4 pôles concernés par cette réforme, calquant notre organisation sur celle des nouvelles régions administratives, ont déjà donné le leur : c'est NON, quatre fois non.

Une réorganisation du réseau régional qui est aussi, pour la direction, l'occasion de redécouper les IRP, de tout le réseau régional : des 4 bientôt ex pôles, comme de la Corse, qui n'est pourtant pas concernée par cette réorganisation.

Un CE unique, voilà l'idée. Avec des élus « plus compétents », avons-nous entendu de la bouche du DRH de France 3 lors des réunions de négociation sur le sujet. Plus d'efficacité, explique la direction, sur des sujets « transversaux »... Une façon de théoriser les problèmes, de les aborder globalement, sans interroger les réalités de terrain et locales.

Et puis, pourquoi se gênerait-on, tant qu'à réformer... Des délégations Uniques du Personnel, des Instance uniques du personnel, regroupant les DP et le CHS ct d'une antenne régionale, « anti chambre des travaux du CE », selon toujours le DRH de France 3. Des élus à double voire triple casquette sans plus de moyens pour la plupart d'entre eux...

Et puis, il y a la Corse, une direction territoriale, et non pas la « treizième » région du réseau, qui serait issue du redécoupage administratif.

Depuis son lancement il y a 10 ans, France 3 Corse Via Stella satisfait aux critères définis par France Télévisions ainsi qu'à ceux définis par les conventions tripartites successives signées entre l'Etat, France télévision et la Collectivité Territoriale de Corse.

Bénéficiant d'un financement de ces trois parties, doté de missions visant à promouvoir la langue et l'identité Corse et méditerranéenne ainsi que le développement d'une filière audiovisuelle locale, Via Stella est reconnue comme chaîne de plein exercice avec 22 heures de diffusion quotidienne.

.../...

Il faut donc absolument, en cohérence avec son autonomie de gestion et de programmation certaine et avérée, conserver pour France 3 Corse Via Stella, un comité d'établissement:

- Pour que les personnels à travers leurs élus et représentants syndicaux puissent continuer d'être informés et de puissent relayer cette information auprès des partenaires institutionnels de la chaîne.

- Pour débattre des notifications budgétaires et de la présentation de la grille des antennes de Via Stella afin de défendre les spécificités éditoriales de Via Stella qui ne peuvent en aucun cas se résumer à une participation au réseau de France 3.

Comment imaginer, en effet, que la politique des programmations internes, de co-productions et d'achats soit uniquement débattue à Paris avec des élus qui ne connaîtraient pas forcément la réalité du terrain et de France 3 Corse Via Stella.

Le CE unique serait pour tous les salariés du réseau de France 3 une régression phénoménale :

- la fin de l'autonomie au profit d'une recentralisation, de la diversité au profit de l'uniformisation, de la différence au profit de l'unicité,

- la fin du pluralisme syndical au profit de centrales basées à Paris, alors uniques interlocuteurs de la Direction

En détruisant le lien des salariés avec leurs CE, vous imposez une entreprise, une télévision coupée des réalités locales et des attentes des téléspectateurs.

Mais parce que cette entreprise et cette télévision sont aussi les nôtres, et parce que votre vision d'un CE unique est en contradiction avec la création de régions plus « autonomes » et « responsables », c'est en toute légitimité que nous nous battons pour défendre les CE de région et celui de France 3 Corse Via Stella.

Paris, le 14 décembre 2016